

**COORDONNÉES**

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

**AGENDA DE LA SEMAINE**

**Samedi 02 et dimanche 03 avril**

N3  
R1 – R2 – R3  
Seniors D1 à D5  
Challenge Marcel Renaudie  
Féminines D1 à D3  
U18R1 – R2  
U16R1 – R2  
U17 R1 – R2  
U15 R1 – R2  
Plateaux U11 – U9 – U7  
Finale départementale Festifoot U13  
¼ finales Challenge U17 – U15

**Lundi 04 avril**

Réunion pôle féminin 79/86

**Mardi 05 avril**

Comité de Direction

**Jeudi 07 avril**

Commission de Discipline  
Commission des Jeunes  
Commission Promotion de l'Arbitrage

**Vendredi 08 avril**

Ecole d'arbitrage à Châtelleraut

**FESTIFOOT U13 PITCH À NEUVILLE**



**SOMMAIRE**

Avis aux clubs ..... p. 3  
Avis aux arbitres ..... p. 12  
Avis aux éducateurs ..... p. 14  
Commission Sportive ..... p. 15  
Commission Jeunes ..... p. 30  
Documents divers ..... p. 37

**BÉNÉVOLE DU MOIS : DERNIER RAPPEL**

**RÉCOMPENSEZ VOS BÉNÉVOLES  
MÉRITANTS**

PAGE 4

**PARTENAIRE DE LA SEMAINE**



**TIRAGES DES 1/8ÈMES DE FINALE**

**COUPE LOUIS DAVID  
CHALLENGE DES RÉSERVES**

PAGE 23 ET 26

**FORMATIONS PSC1**

**FORMULAIRES  
D'INSCRIPTION**

PAGE 39



## PARTENAIRE

### Information COVID-19

Vous êtes client MMA et vous êtes hospitalisé à cause de la Covid-19 ? MMA se mobilise et vous accompagne grâce à un service d'assistance gratuit.

[> En savoir plus sur l'Assistance Covid-19 MMA.](#)

Notre cabinet d'assurances à LOUDUN (86200) vous transmettra l'ensemble des renseignements utiles au sujet de nos produits et services à destination des particuliers (assurance automobile ; assurance habitation et responsabilité civile ; assurance de prêt immobilier. . . ) et entrepreneurs (responsabilité civile professionnelle ; multirisque professionnelle ; assurance d'un stock de marchandises ; assurance décennale. . . ).

Sur place, notre équipe procédera à l'étude rigoureuse de votre profil de sorte à vous proposer les garanties principales et complémentaires en adéquation avec les particularités de votre situation et des biens concernés, mais également en prenant en compte vos moyens financiers. Notre vocation, en tant que professionnels de l'assurance : vous aider à vivre et travailler en toute sérénité, en vous sachant protégé en cas de sinistre.

### Notre équipe



**Jean-Paul PEYNET**

**Agent Général**

En poste à Loudun depuis février 2004, je suis secondé par deux collaboratrices Sandrine GIRODEAU, et Virginie DELAFOND.

Nous écoutons, soutenons, et trouvons une solution aux différentes demandes de nos clients et prospects.

Je m'occupe de l'entreprise, des commerçants, des artisans, des professions libérales, et du monde agricole.

La retraite, les placements financiers sont une de mes spécialités.

Bienvenue dans votre agence.

[> Contactez-moi](#)

### Votre tarif en moins de 3 minutes

#### Devis Assurance MMA

Comparez et choisissez la formule adaptée à vos besoins.



**Tarif Assurance Auto**



**Tarif Assurance Habitation**



**Tarif Mutuelle Santé**

[> Devis assurances MMA](#)

#### Devis Assurance MMA pour les Pros et Entreprises

Obtenez votre tarif personnalisé correspondant à votre activité.



**Tarif RC Pro**



**Tarif Multirisque**



**Tarif Local Pro**

[> Devis assurances Pro](#)



## AVIS AUX CLUBS

### PROCHAIN TOURNOI EFOOT

DISTRICT 86 LEAGUE CRÉDIT AGRICOLE

# TOURNOI À VENIR

**WEEKLY 2**

ÉTAPE 3 | PHASE QUALIFICATIVE  
LUNDI 11 AVRIL 2022  
À PARTIR DE 20H00

EA SPORTS **FIFA 22** SUR PS4

AVEC NOS PARTENAIRES

La District 86 League Crédit Agricole se poursuit le lundi 11 avril à partir de 20h00. Il s'agira de la troisième étape de la phase qualification, la Weekly 2. La chasse aux points continue pour l'ensemble des participants à la course à la qualification pour la phase finale qui se déroulera en présentiel (« offline »).

[\*\*+ D'INFOS & INSCRIPTIONS\*\*](#)





## « BÉNÉVOLES DU MOIS » SAISON 2021/2022

Dans le cadre de la valorisation du bénévolat, l'opération « Bénévoles 2021/2022 » est organisée cette saison par le District de la Vienne de Football.

Vous avez sûrement, au sein de votre club, un(e) licencié(e) dirigeant(e) méritant(e) en activité, avec au minimum 5 ans de licence dirigeant(e).

Les bénévoles occupent des places importantes et stratégiques dans la vie des clubs. Sans eux, les associations ne pourraient continuer à fonctionner.

Il est donc important de mettre en lumière ces personnes qui s'investissent pour leur club.

Si vous souhaitez récompenser un bénévole de votre club, il vous est demandé de retourner le document, disponible sur notre site internet, accompagné d'une photo pour le **jeudi 31 mars 2022**, dernier délai : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)



## UN MODULE U7 À CHAUVIGNY LE 20 AVRIL

Un module U7 aura lieu à Chauvigny le mercredi 20 avril de 8h30 à 17h30.  
Inscriptions sur le site de la LFNA > [S'INSCRIRE AU MODULE U7](#)



## INTERMARCHÉ, UN PROJET « SENSATIONNELLES »

À travers une opération d'envergure qui vise à promouvoir la pratique, Intermarché, partenaire de la FFF, souhaite mobiliser les équipes féminines U14 à U18 des clubs amateurs. En jeu ? Un stage d'été en Angleterre et un accompagnement pour financer des actions RSE.

### Qui est concerné ?

Les équipes féminines U14 à U18 (inclus) des clubs amateurs volontaires. Au total, 1 575 clubs et 2 412 équipes (U14 à U18) féminines pourront prendre part à ce projet.

### Quand candidater ?

L'appel à candidatures s'ouvre à compter du mardi 8 mars et s'achèvera vendredi 8 avril 2022. À l'issue d'un processus de sélection (voir encadré), les huit meilleurs dossiers seront retenus pour participer au challenge final organisé fin juin à Paris.

### Comment participer ?

Un formulaire en ligne est à remplir sur le site Au Plus Près du Sport. L'idée consiste à présenter l'équipe, retracer son histoire, décrire ses engagements RSE et son identité.

Dans un second temps, les huit finalistes sélectionnés devront réaliser, en amont du challenge final, une vidéo de 2min30 afin d'exposer leurs futurs projets sociétaux, sportifs et environnementaux. Projets qu'ils viendront ensuite défendre fin juin à Paris devant un jury de huit personnalités qui désignera l'équipe lauréate.

Les grandes dates du projet :

- **Du 8 mars au 8 avril** : [appel à candidatures](#) parmi les clubs ayant des équipes féminines U14 à U18 inclus
- **9 mai** : annonce des 8 équipes sélectionnées (1 par région Intermarché) et lancement du challenge final
- **27 juin** : finale à Paris opposant les 8 équipes
- **Fin juin** : mise en avant de la lauréate
- **Août** : stage d'été de 15 jours au sein du Lewes FC en Angleterre
- **Période 2022-2025** : accompagnement d'Intermarché afin de financer les actions RSE

Pour candidater, il vous suffit de compléter le formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous <https://aupluspresdusport.intermarche.com/sensationnelles/formulaire>.



## OUVERTURE D'UNE FORMATION BPJEPS APT-BMF À POITIERS !

Dans le cadre d'un partenariat entre le CREPS de Poitiers et la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, une formation biquilifiante BPJEPS APT – BMF va ouvrir à la rentrée de septembre 2022 au CREPS de Poitiers. Les tests d'entrée auront lieu en juin prochain.

Pour plus d'informations vous trouverez la présentation de la formation en ouvrant le lien ci-dessous : <https://www.crepspoitiers.fr/formation.offre#activites-physiques-pour-tous-apt-brevet-de-moniteur-de-football-bmf>

Vous trouverez sur notre site internet le catalogue des portes ouvertes virtuelles du CREPS.

Pour tout besoin, vous pouvez contacter Stéphanie Decout (formatrice) au 06.26.45.82.28 ou à [stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr](mailto:stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr)

## NOUVEAU PROTOCOLE FFF

### ACTUALISATION AU 14 MARS 2022

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales actualisé au 14 mars 2022, tenant compte de la suspension de l'application du pass vaccinal et du pass sanitaire dans le sport.

Les règles à observer en cas de virus circulant dans un club ainsi que la gestion des signes du Covid-19 au sein d'un groupe restent quant à elles inchangées.

### NOUVEAU PROTOCOLE À RETROUVER SUR NOTRE SITE INTERNET

## SYNTHÈSE PROTOCOLE – REPORT DE MATCHS

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
  - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
  - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
  - forfait amendé si aucune justification apportée
  - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.



## SOIRÉES D'INFORMATIONS OMS / CDOS

# Soirées thématiques

## Sensibilisation à l'accueil d'une personne en situation de handicap

**Mardi 12 avril** de 19h à 21h à Châtellerault

[INSCRIPTION](#)

## Diversifier ses financements avec Sponso +

**Mardi 19 avril** de 19h à 21h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)

## Du bénévole au salarié quelles ressources pour demain

**Mardi 3 mai** de 20h à 22h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)

## Prévenir les violences sexuelles

**Mardi 7 juin** de 19h à 21h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)



## « Faut qu'on parle », un documentaire sur l'homosexualité dans le sport français

Dans le cadre d'une journée sur les différences dans le sport, vous êtes invités à participer à la projection du film « Faut qu'on parle » (diffusé sur canal +) le :

**Jeudi 14 avril 2022 à 20h**

**Au cinéma « le Majestic » à Montmorillon**

*Six athlètes professionnels font leur coming out médiatique pour briser les tabous sur l'homosexualité dans le monde du sport et faire avancer le combat contre l'homophobie.*

**La projection du film sera suivie d'un débat.**





## FORMATIONS PSC1

En attente de dates de report pour les formations à Civray et Lencloître (initialement prévues le samedi 29 janvier), de nouvelles dates ont été programmées :

- le samedi 30 avril à Châtelleraut
- le samedi 30 avril à Poitiers
- le samedi 30 avril – secteur Vallée du Clain



Plus d'informations à suivre et dossiers d'inscriptions sur notre site internet en cliquant [ici](#).



## PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

- **Découvrir la méthodologie de projet**

Samedi 07 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

- **Construire et promouvoir un projet**

Samedi 21 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

**Rappel :** ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

## INFORMATIONS SECTION FOOT GEORGES SAND (CHÂTELLERAULT)

### SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE Collège George SAND Châtellerault



#### ⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 30 MARS 2022  
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

#### ⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 06 AVRIL 2022  
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

#### ⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 13 AVRIL 2022  
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

#### ⚽ INSCRIPTION ⚽

Les dossiers de candidature sont à retirer au :  
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc  
86100 CHATELLERAULT  
ou sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatellerault>

Tél : 05.49.21.15.97



## INFORMATIONS SECTION FOOT JULES VERNE (BUXEROLLES)

**Une section sportive football a ouvert cette année au collège Jules Verne à Buxerolles. Les inscriptions sont ouvertes pour l'année prochaine.**

Les élèves peuvent également télécharger le dossier sur le site du collège ou le récupérer au format papier au secrétariat à partir du début de la semaine prochaine.

Petite précision importante : Malheureusement pour cette année, le recrutement **sur le niveau 6ème** ne pourra se faire que sur les élèves du secteur (pas de dérogation) suite au retour du rectorat.

OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL :

- Assurer la prise en charge globale de chacun des élèves dans la réussite de leur parcours.
- Permettre à des élèves d'exercer leur passion tout en proposant un bon niveau de performance.
- Développer des valeurs dans le but d'avoir une attitude irréprochable sur et en dehors du terrain.
- Comprendre les enjeux du football en acquérant des connaissances et des compétences dans le domaine de l'arbitrage, du coaching, de la santé.

### INFOS & INSCRIPTIONS

#### LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

#### ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyée par retour de mail.

#### CONTACT ARS VIENNE

En cas de cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : [ars-dd86-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-dd86-alerte@ars.sante.fr)

Téléphone : 05-49-44-83-53.



## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE 13H, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

En cas d'empêchement, à compter du dimanche à 13h, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être replacé.  
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

### PORTAIL DES OFFICIELS

Quelques informations importantes concernant l'accès à vos désignations et plus largement l'accès à votre espace officiel.

Le lien permettant de consulter les désignations depuis « Mon compte FFF » (ancienne application) **n'est plus fonctionnel**.

Les Officiels devront donc dès à présent se rendre sur le [Portail des Officiels](#) (nouvel espace depuis le début de la saison) pour prendre connaissance de leurs désignations, rédiger leurs rapports, etc..

Lien pour se connecter > <https://sso.fff.fr/oauth/v2/login>

Une déconnexion/reconnexion semble nécessaire pour ceux ne voyant pas leurs désignations.

Si un problème technique persiste, merci de me communiquer vos identifiants (mail et mot de passe) pour suite à donner par le pôle technique de la FFF (ou en remontant directement votre problème à [pole-technique@fff.fr](mailto:pole-technique@fff.fr)).

### ECOLE D'ARBITRAGE

La quatrième école d'arbitrage pour les arbitres du District de la Vienne aura lieu le **vendredi 08 avril** prochain à 19h30 au **club house du stade de la Montée Rouge** à Châtellerault (91 avenue du stade 86100 Châtellerault).

Thèmes évoqués : gestion et collaboration du trio, Evalbox et Analyse Situationnelle.

Lien pour s'inscrire >

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfTBXRAG6KsT2bPYL3nv\\_Oya34EFXFA1uT5Hiy1Wdy\\_9kHlvq/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfTBXRAG6KsT2bPYL3nv_Oya34EFXFA1uT5Hiy1Wdy_9kHlvq/viewform?usp=sf_link)

### ENQUÊTES

Dans le cadre du plan Performances 2024, un groupe de travail sur le développement de l'arbitrage amateur a été mis en place par la FFF, via la DTA.

Ce groupe a décidé de réaliser une enquête auprès des arbitres en activité et des arbitres inactifs, c'est-à-dire, ceux qui n'ont pas renouvelé leur licence.

La FFF a envoyé un questionnaire aux licenciés arbitres de plus de 15 ans, ainsi qu'aux arbitres inactifs, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas repris de licence ces dernières années.





L'objectif de cette enquête est de déterminer les motivations à devenir arbitre et à le rester, ainsi que de connaître les raisons pour lesquelles un arbitre stoppe sa carrière.

La société Olbia, choisie par la FFF, se chargera d'analyser les résultats, en fonction de quoi le groupe de travail réfléchira sur les actions à mener pour le recrutement, la fidélisation et la valorisation de la fonction.

Afin d'optimiser cette enquête, nous vous demandons de répondre à cette enquête et à participer à ce travail qui nous permettra de déterminer tous ensemble les mesures les plus adéquates pour atteindre les objectifs fixés par la Fédération.



## AVIS AUX EDUCATEURS

### FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



## Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

\* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

### TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF

#### BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

#### GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.



# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

## Réunion du mercredi 30 mars 2022 Procès-verbal n° 28

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.  
**Excusé** M. Éric MAIOROFF

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 27 sans modification

\*\*\*\*\*

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		17	05/02/22	23701735	Verrières (1) / Fleuré (1)		16/04/22 à 20h
D1		19	06/03/22	23701750	Usson L'Isle (1) / Poitiers 3 cités (1)		17/04/22
D2	B	16	13/03/22	23701896	Mignaloux Beauvoir (2) / Fontaine le Comte (2)		17/04/22
D4	B	16	13/03/22	23702279	Naintré (3) / Montamisé (2)	Autre manifestation sur les installations.	17/04/22
D4	B	17	27/03/22	23702284	Beaumont St Cyr (4) / Dissay (1)	Arrêté municipal sur annexe 2 et 2 rencontres sur le terrain Honneur	17/04/22
D5	E	15	06/03/22	23758433	Queaux Moussac (1) / Usson L'Isle (2)		17/04/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS							
Coupe ou Challenge	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Coupe Louis David	1/16		20/03/22	24393874	St Julien l'Ars (1) / Brion St Secondin (1)		17/04/22
Challenge des Réserves	1/16		20/03/22	24443685	Poitiers 3 cités (2) / St Benoît (3)		17/04/22

## RAPPEL DE RÈGLEMENT

### Attention :

- l'application de l'article 26.B.2 des RG de la LFNA cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 26.C.2.b doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN - 2021 / 2022	MARS			AVRIL				MAI			
	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21
	13	20	27	3	10	17	18	24	1	8	15
CHAMPIONNAT de D1 et D3 C (poules de 13 ou 14 équipes)	20	R	21	22	23	R	R	24	25	R	26
CHAMPIONNAT D2, D3 A et B et de D4 à D5 (poules de 12 équipes)	16	R	17	18	19	R	R	20	21	R	22

En règle générale, les 02 et 03/04/22, toutes les divisions en seront à 5 rencontres de la fin du championnat.

**Toutefois**, le texte parle bien des 5 dernières rencontres de championnat donc les équipes qui ont un match remis (le 17/04 par exemple) ne seront dans ce cas que les 09/10 avril 2022.



### Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

### Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

### Vœu du club de Vicq sur Gartempe adopté à l'AG du District de Civray du 31/05/19

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental 1,

### Article 26.C.2.b des RG de la LFNA

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

b) De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

Adriers	Croutelle	Pleumartin La Roche Posay
Availles en Châtelleraut	Fleuré	Poitiers 3 cités
Avanton	Ingrandes	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	La Pallu	Poitiers Beaulieu FC
Biard	Leignes sur Fontaine	Poitiers Cep
Boivre	Ligugé	Rouillé
Brion St Secondin	Loudun	Sèvres Anxaumont
Buxerolles	Lusignan	Sommières St Romain
Ceaux la Roche	Mirebeau	St Benoît
Canon sur Vienne	Montamisé	St Léger de Montbrillais
Cernay St Genest	Montmorillon	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Naintré	Stade Poitevin
Château Larcher	Neuville	Usson l'Isle
Châtelleraut SO	Nieuil l'Espoir	Vendlogne
Chauvigny	Oyré Dangé	Verrières
Civaux	Ozon	Vouneuil Béruges
Coussay en Mirebeau	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouneuil sur Vienne





## DEPARTEMENTAL 1

### **Match n° 23701763 : Usson L'Isle (1) – Fleuré (1) du 27/03/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean Pierre LECOMTE (28/03/22 à 16h44) informant que les remplacements n'avaient pas été portés sur la feuille de match informatisée.

Feuille de match rectifiée par la Commission

**Dossier classé.**

### **Match n° 23701767 : Ozon (1) – Migné-Auxances (2) du 27/03/22**

Courriel de confirmation de réserve du club de Migné-Auxances (28/03/22 à 10h38)

Réserve sur la qualification et/ou la participation des joueurs Marius MEINIE, Abdoul GUIRASSY, Samad KEOVANNA, Kandjoura FOFANA, Florian DUBOURG, Sidi LEGHRIB, Gautier REZAC, Riyadh BOUZAARA, Youcef CHOTT, Namory DIARRA, Amine MESSAOUDENE, Omar MEDDAHI, Jawed Ramzi GUEMH, Abdoulaye GASSAMA du club d'Ozon, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la liste des licenciés du club d'Ozon que seul le joueur Riyadh BOUZAARA (muté le 01/01/22) est muté hors période.

Considérant que les joueurs : Marius MEINIE (non muté), Abdoul GUIRASSY (muté le 13/07/22), Samad KEOVANNA (non muté), Kandjoura FOFANA (non muté), Florian DUBOURG (non muté), Sidi LEGHRIB (non muté), Gautier REZAC (muté le 13/07/22), Youcef CHOTT (non muté), Namory DIARRA (non muté), Amine MESSAOUDENE (non muté), Omar MEDDAHI (muté le 14/07/22), Jawed Ramzi GUEMH (non muté), Abdoulaye GASSAMA (non muté) ne sont pas concernés par la réserve.

Considérant que l'équipe **d'Ozon (1) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 160.2 des RG de la FFF.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Migné-Auxances.

**Dossier classé.**

## DEPARTEMENTAL 2

### **Match n° 23702013 : Avanton (1) – Loudun (1) en poule A du 13/03/22**

#### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 26 du 16/03/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe d'Avanton (1) d'un joueur (licence n° 1182420735) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club d'Avanton a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 24 du 03/03/22) pour un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 07/03/22 et que l'équipe d'Avanton (1) évoluant en Départemental 2 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis le 07/03/22.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe d'Avanton (1) pour en donner le gain à l'équipe de Loudun (1) avec 3 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club d'Avanton.

**Dossier classé.**

Pour information : la Commission prend note que la réserve technique posée par l'équipe de Loudun (1) a été déclarée irrecevable par la Commission de District d'Arbitrage et donc non fondée (PV n° 7 du 21/03/22)



## DEPARTEMENTAL 3

### **Match n° 23703116 : Naintré (2) – Poitiers Gibauderie (1) en poule B du 05/02/22**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 22 du 09/02/22 et transmis à la Commission de District d'Arbitrage pour étude de la réserve technique posée à la 77<sup>ème</sup> minute de la rencontre par l'équipe de Poitiers Gibauderie (1).

La Commission prend note de la décision de la Commission de District d'Arbitrage (PV n° 6 du 21/03/22) qui déclare la réserve infondée et enregistre le résultat acquis sur le terrain.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23758748 : Payroux Charroux Mauprévoir (1) – Stade Poitevin (3) en poule C du 12/03/22**

Courriel de confirmation de réserve du club de Payroux Charroux Mauprévoir (13/03/22 à 10h04)

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 26 du 16/03/22, concernant la réserve non portée sur la feuille de match et donc transformée en réclamation.

Réclamation sur la participation de l'ensemble des joueurs de Poitiers (3) à la rencontre ayant participé à la dernière rencontre en équipe supérieure (seniors et U18 R1) celles-ci ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réclamation confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club du Stade Poitevin a été informé et n'a pas formulé d'observations.

Considérant qu'une équipe de Jeunes n'est pas considérée, en championnat, comme supérieure à une équipe Senior.

Considérant que l'équipe du Stade Poitevin (1) qui jouait le même week-end n'est pas concernée par la réclamation.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Feytiat (1) - Stade Poitevin (2) en Régional 1 poule A du 05/03/22, dernière rencontre officielle du Stade Poitevin (2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe **du Stade Poitevin (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Payroux Charroux Mauprévoir.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23758753 : Stade Poitevin (3) – Sommières St Romain (1) en poule C du 27/03/22**

Courriel de réclamation d'après match du club de Sommières St Romain (28/03/22 à 19h51)

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club du Stade Poitevin (copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 13 avril 2022**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**



## DEPARTEMENTAL 4

### **Match n° 23702277 : Poitiers 3 cités (3) – Ozon (2) en poule A du 13/03/22**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 26 du 16/03/22, concernant le courriel du club de Poitiers 3 cités (15/03/22 à 19h04) signalant un problème d'identité de joueur.

La Commission avait convoqué le mercredi 30 mars 2022 à 19h, 3 licenciés dans chacun des clubs et l'arbitre officiel de la rencontre.

Devant le nombre important de personnes excusées, la Commission avait décidé de repousser l'audition et d'annuler la convocation de M. GALLOT Patrick (arbitre officiel de la rencontre).

Suite à la demande par courriel du club d'Ozon (30/03/22 à 12h13), et après accord oral du club de Poitiers 3 Cités, la Commission décide de recevoir les représentants du club d'Ozon :

M. KANDILA Aissa (Président du club)

M. NAIM Mostafa (Arbitre assistant)

Considérant que la Commission a informé le club d'Ozon du courriel qui l'a poussée à faire cette audition.

Considérant les réponses des responsables du club d'Ozon qui font part de l'enquête engagée dans le club qui les a menés à la conclusion qu'une grosse erreur avait été commise dans leur équipe réserve. Considérant que les responsables du club d'Ozon reconnaissent qu'un joueur extérieur au club a joué à la place du n° 3 et donc inscrit sous un autre nom et numéro de licence et qui donnent l'identité du joueur ayant participé à la rencontre.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe d'Ozon (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers 3 cités (3) avec 3 buts à 0.**

Devant la confirmation des faits et leur gravité, la Commission décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23702267 : Cenon / Vouneuil (2) – Montamisé (2) en poule B du 26/02/22**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 24 du 02/03/22 et transmis à la Commission de District d'Arbitrage pour étude de la réserve technique posée par l'équipe de Cenon / Vouneuil (2) pour maillot non conforme.

La Commission prend note de la décision de la Commission de District d'Arbitrage (PV n° 8 du 21/03/22) qui déclare la réclamation irrecevable et donc non fondée et enregistre le résultat acquis sur le terrain.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23702544 : Adriers / Le Vigeant (1) – St Maurice Gençay (1) en poule D du 12/03/22.**

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

La Commission a reçu de la part de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien GRIMAUD les informations demandées (courriel du 28/03/22 à 14h01)

La Commission a reçu les informations de la part du club de St Maurice Gençay (28/03/22 à 19h28)

La Commission demande à l'entente Adriers / Le Vigeant, sous peine d'amende et de match perdu par pénalité à recevoir avant le **mercredi 06 avril 2022** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 23702545 : Verrières (2) - Chatain (1) en poule D du 12/03/22.**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 26 du 16/03/22 et transmis à la Commission de District d'Arbitrage pour étude de la réserve technique posée par l'équipe de Verrières (2).

La Commission prend note de la décision de la Commission de District d'Arbitrage (PV n° 9 du 21/03/22) qui déclare la réclamation irrecevable en la forme et donc non fondée et enregistre le résultat acquis sur le terrain.

**Dossier classé.**



**Match n° 23702546 : Valence en Poitou OC (2) – ACG Foot Sut 86 (3) en poule D du 13/03/22**

**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 26 du 16/03/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) d'un joueur (licence n° 2544287687) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club d'ACG Foot Sud 86 a été informé et n'a pas formulé d'observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 15 du 22/12/21) pour cinq (5) matchs de suspension à compter du 20/12/21 et que l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) évoluant en Départemental 4 poule D n'a effectivement joué que trois (3) matchs depuis le 20/12/21 (les 06 et 27/02 et 06/03/22 mais forfait le 29/01/22).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 8 à l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) pour en donner le gain à l'équipe de Valence en Poitou OC (2) avec 8 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club d'ACG Foot Sud 86.

**Dossier classé.**

**Match n° 23702550 : St Maurice Gençay (1) – Valence en Poitou OC (1) en poule D du 26/03/22**

Courriel du club de Valence en Poitou (le 25/03/22 à 16h00) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de Valence en Poitou OC (2) (sans déplacement)

Amende de 41€ au club de Valence en Poitou OC

**DEPARTEMENTAL 5**

**Match n° 23757915 : Les 3 Moutiers (1) – ASM (2) en poule A du 26/03/22**

Courriel du club de l'ASM (le 25/03/22 à 22h58) signalant le forfait de son équipe

2<sup>ème</sup> forfait de l'ASM (2) (sans déplacement)

Amende 31€ au club de l'ASM

**Match n° 23757917 : Mirebeau (2) – Monts sur Guesnes (1) en poule A du 27/03/22**

Courriels du club de Mirebeau (le 27/03/22 à 18h26) et de Mont sur Guesnes (le 29/03/22 à 7h59) signalant le forfait de l'équipe de Mont sur Guesnes (1)

1<sup>er</sup> forfait de Mont sur Guesnes (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Mont sur Guesnes

**Match n° 23757918 : Vicq sur Gartempe (3) – Ouzilly (1) en poule A du 27/03/22**

Courriel du club d'Ouzilly (28/03/22 à 17h11) signalant un problème à la clôture de la FMI et fournissant la feuille de match.

**Match n°23758051 : Antran (3) – Avanton (1) en poule B du 27/03/22**

**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe d'Avanton (2) d'un joueur (licence n° 2543205149) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'Avanton lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 13 avril 2022**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**





**Match n° 23758314 : Nieuil l'Espoir (4) – Vallée du Salleron (1) en poule D du 27/03/22**

Courriel du club de Nieuil l'Espoir (le 26/03/22 à 14h20) signalant le forfait de son équipe

3<sup>ème</sup> forfait de Nieuil l'Espoir (4) (sans déplacement de Vallée du Salleron (1))

Amende de 31€ au club de Nieuil l'Espoir

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Nieuil L'Espoir (4) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier

**Match n° 23758579 : Vouneuil-Béruges (3) – Croutelle (2) en poule F du 27/03/22**

Courriel du club de Croutelle (le 23/03/22 à 10h28) signalant le forfait de son équipe

1<sup>er</sup> forfait de Croutelle (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Croutelle

**U 15**

**Match n° 24308513 : Châtelleraut SO (2) – Sèvres Anxaumont / Montamisé (1) en Départemental 1 du 26/03/22**

Courriel de confirmation de réserve de la part du club de Sèvres-Anxaumont (28/03/22 à 12h19)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du SO Châtelleraut, pour le motif suivant : des joueurs du SO Châtelleraut sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant le règlement des compétitions jeunes qui précise que les équipes U14 et U15 Ligue sont considérées comme supérieures à une équipe U15 District.

Considérant que le club du SO Châtelleraut n'a pas d'équipe U14 et qu'une équipe U15 R1 poule A et que celle-ci jouait le même jour une rencontre de championnat : Niort Chamois (1) Châtelleraut SO (1) et n'est pas concernée par cette réserve.

**Par ces motifs dit la réclamation non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (38€) seront débités au club de Sèvres-Anxaumont.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour suite à donner.

**Dossier classé.**

**CHAMPIONNAT FÉMININ - RÉUNION DE FIN DE SAISON et  
FINALES COUPE du POITOU à 8 – CHALLENGE du POITOU à 11**

La réunion de fin de saison et les finales de la Coupe et du Challenge se dérouleront :

**le samedi 04 juin 2022 à Vasles (79)**

**CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3**

**Match n° 24302391 : Vrines (1) – Smarves Iteuil (1) au Niveau 1 poule A du 27/03/22**

Feuille de match papier reçue ce jour.

La Commission demande aux deux clubs la raison de la non utilisation de la FMI à recevoir avant le **mercredi 06 avril 2022.**

**Dossier en instance.**

**Match n° 24302364 : Moncutant (1) – Vouneuil-Béruges (1) au Niveau 2 poule B du 27/03/22**

Courriel du club de Vouneuil-Béruges (le 27/03/22 à 13h47) signalant le forfait de son équipe

1<sup>er</sup> forfait de Vouneuil-Béruges (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Vouneuil-Béruges



## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

### **Match n° 24288740 : Stade Poitevin (1) – Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1) en poule A du 12/03/22**

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 06 avril 2022** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom de la capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Les noms des arbitres et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 24288743 : Poitiers 3 cités (1) – Bressuire (1) en poule A du 26/03/22**

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

### **Match n° 24288774 : Montmorillon (1) – La Chapelle Bâton / Usson L'Isle / Adriers (1) en poule B du 26/03/22**

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

### **Match n° 24288806 : Autize Orée (1) – Cerizay / Interbocage (1) en poule C du 26/03/22**

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

### **Match n° 24302593 : Val de Boutonne / St Romans (1) – Cherveux (1) en poule D du 26/03/22**

Courriel du club de Val de Boutonne (le 24/03/22 à 15h51) signalant le forfait de son équipe  
1<sup>er</sup> forfait de Val de Boutonne / St Roman (1) (sans déplacement de Cherveux (1))

Amende de 10€ au club de Val de Boutonne

### **Match n° 24302603 : Jaunay Marigny / La Pallu / Chasseneuil St Georges (1) – Loudun / ASM / Nord Vienne (2) en poule E du 26/03/22**

Courriel du club de Loudun (le 26/03/22 à 9h12) signalant le forfait de son équipe  
3<sup>ème</sup> forfait de Loudun / ASM / Nord Vienne (2) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Loudun

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Loudun / ASM / Nord Vienne (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.



## COUPE LOUIS DAVID

### COUPE LOUIS DAVID : 1/8<sup>èmes</sup> de Finale le 08/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
<b>Match des 1/16<sup>èmes</sup> de Finale remis le 17/04/22</b>					
95	ST JULIEN L'ARS (1)	D2B	BRION - ST SECONDIN (1)	D2B	
<b>Matches des 1/8<sup>èmes</sup> de Finale</b>					
110	ACG FOOT SUD 86 (1)	D2B	CHÂTEAU LARCHER (1)	D1	
111	AVANTON (1)	D2A	BEAUMONT ST CYR (2)	D1	
112	BOIVRE (1)	D2A	LA PALLU (1)	D3A	
113	MIGNE AUXANCES (2)	D1	BRION - ST SECONDIN (1)	D2B	
			ST JULIEN L'ARS (1)	D2B	
114	MIREBEAU (1)	D3A	LOUDUN (1)	D2A	
115	QUINCAY (1)	D4A	POITIERS 3 CITES (1)	D1	
116	VALDIVIENNE (1)	D2B	THURE BESSE (1)	D2A	
117	VALENCE O C (1)	D2B	FLEURE (1)	D1	

#### **Organisation des 1/8 de Finale de la Coupe Louis David : 16 équipes**

16 vainqueurs du 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe Louis DAVID.

#### **Soit un nombre de matches de 8**

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

#### **Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**1/4 de finale:** le 21/22 mai 2022

**1/2 finales :** le 28/29 mai 2022

**Finale :** le 11 juin 2022



## COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

### **Match n° 24393931 : Sillars (1) – Champagné (1) du 19/03/22**

#### **Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Sillars (1) d'un joueur (licence n° 1102439247) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Sillars lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 13 avril 2022**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 24393927 : Latillé (1) – Jardres (1) du 20/03/22**

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Maxime ROUGE (23/03/22 à 09h14) signalant un problème de tablette et donnant les informations sur le score, les sanctions et les remplacements.

Courriel du club de Jardres (28/03/22 à 10h20) fournissant les informations demandées.

La Commission demande au club de Latillé à recevoir avant le **mercredi 06 avril 2022**, sous peine d'amende :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Les noms des arbitres et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

**Dossier en instance.**





## CHALLENGE des RÉSERVES

### **Match n° 24443681 : Mirebeau (2) – Biard (2) en Challenge des Réserves du 20/03/22.**

Sur le courriel, le club de Mirebeau précise que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match ont participé alors qu'il est mentionné qu'ils n'ont pas participé.

La Commission n'a pas reçu de la part de l'arbitre officiel de la rencontre M. Mouray SAID les renseignements demandés avant le **mercredi 30 mars 2022** et renouvelle celle-ci à recevoir avant le **mercredi 06 avril 2022**, de lui indiquer les remplacements effectués durant la rencontre.

Passé ce délai, le dossier sera transmis à la Commission de District d'Arbitrage

**Dossier en instance.**

### **Match n° 24443682 : Nouaillé (3) – Poitiers Gibauderie (2) du 20/03/22.**

#### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 27 du 23/03/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) d'un joueur (licence n° 2544339017) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers Gibauderie a été informé et a formulé ses observations (courriel du 26/03/22 à 10h45),

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 21 du 10/02/22) pour quatre (4) matchs de suspension à compter du 07/02/22 et que l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) évoluant en Départemental 4 poule B n'a effectivement joué que trois (3) matchs depuis le 07/02/22 (les 20/02 et 06 et 13/03/22 mais forfait le 27/02/22).

Considérant l'article 226.1 des RG de la FFF qui précise : « à compter du surlendemain de l'exclusion, la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des RG de la FFF)

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) pour en donner le gain à l'équipe de Nouaillé (3) avec 3 buts à 0.**

L'équipe de Nouaillé (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers Gibauderie.

**Dossier classé.**

Courriel du club de Nouaillé (20/03/22 à 17h29)

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS reçu le 23/03/22

Rapport de M. Brassens TOKPO (29/03/22 à 23h23)

Devant la confirmation des faits et leur gravité, la Commission décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

**Dossier classé.**



<b>CHALLENGE des RÉSERVES : 1/8<sup>èmes</sup> de finale</b> <b>Le 08/05/22</b>					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
<b>Match des 1/16<sup>èmes</sup> de Finale remis le 17/04/22</b>					
56	POITIERS 3 CITES (2)	D3C	ST BENOÎT (3)	D4E	
<b>Matches des 1/8<sup>èmes</sup> de Finale</b>					
61	BIARD (2)	D4E	LA PALLU (2)	D4E	
62	CHÂTEAU LARCHER (2)	D3C	BOIVRE (2)	D4E	
63	DISSAY (2)	D5B	ASM FC (2)	D5A	
64	OYRE DANGE (2)	D3A	NOUAILLE (3)	D4E	
65	SMARVES - ITEUIL (2)	D5F	OZON (2)	D4B	
66	VICQ SUR GARTEMPE (3)	D5A	JAUNAY MARIGNY (2)	D3B	
67	VOUNEUIL BERUGES (2)	D4E	BEAUMONT ST CYR (3)	D3B	
68	ST BENOÎT (3)	D4E	ACG FOOT SUD 86 (2)	D3C	
	POITIERS 3 CITES (2)	D3C			

**Organisation des 1/8<sup>èmes</sup> de finale du Challenge des Réserves : 16 équipes**

16 vainqueurs des 1/16<sup>èmes</sup> de finale

**Soit un nombre de matches de 8**

La commission procède à un tirage au sort intégral

**Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**1/4 de finale:** le 21/22 mai 2022

**1/2 finales :** le 28/29 mai 2022

**Finale :** le 11 juin 2022



## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

### **Match n° 24274948 : Coussay (2) – Loudun / Ceaux la Roche (3) en poule A du 27/03/22**

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

### **Match n° 24274949 : Sammarçolles / Mouterre Silly (2) – Moncontour / ASM (2) en poule A du 27/03/22**

Courriel de Sammarçolles (le 26/03/22 à 13h07) signalant le forfait de son équipe  
2<sup>ème</sup> forfait de Sammarçolles / Mouterre Silly (2) (sans déplacement de Moncontour / ASM (3))  
Amende de 15€ au club de Sammarçolles.

### **Match n° 24274978 : Vellèches (1) – Thuré Besse (3) en poule B du 27/03/22**

Courriel du club de Thuré Besse (le 28/03/22 à 16h30) signalant le forfait de l'équipe de Vellèches (1)  
6<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Vellèches (1) (sans déplacement)  
Amende de 15€ au club de Vellèches.

### **Match n° 24274979 : Ingrandes / Antoigné (3) – Ouzilly / Cernay St Genest (2) en poule B du 27/03/22**

Courriel du club d'Ouzilly (le 27/03/22 à 8h46) signalant le forfait de son équipe  
3<sup>ème</sup> forfait d'Ouzilly / Cernay St Genest (2) (sans déplacement)  
Amende de 15€ au club d'Ouzilly

### **Match n° 24275008 : St Savin St Germain (3) - Lhommaizé (1) en poule C du 27/03/22**

Courriel du club de St Savin St Germain (le 25/03/21 à 21h20) signalant le forfait de son équipe  
3<sup>ème</sup> forfait de St Savin St Germain (3) (sans déplacement de Lhommaizé (1))  
Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 25/03/22 à 21h20), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait

### **Match n° 24275009 : Vallée du Salleron (2) – Nalliers (2) en poule C du 27/03/22**

Courriel de confirmation de réserve du club de Nalliers (28/03/22 à 08h00)  
Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Vallée du Salleron, pour le motif suivant : des joueurs du club de Vallée du Salleron sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Vallée du Salleron (1) – Haims (1) évoluant en Départemental 5 poule D du 13/03/22 que les joueurs Pierre ABOT, Jonathan DION, Marvyn DIJON et Bertrand QUETAUD inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé au dernier match de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que les joueurs en cause ne pouvaient pas participer à la rencontre en rubrique et que l'équipe de **Vallée du Salleron (2) est en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Vallée du Salleron (2) pour en donner le gain à l'équipe d'Haims (1) avec 3 buts à 0.**

Les droits de réserve (soit 38 €) seront débités au club de Vallée du Salleron.

**Dossier classé.**

### **Match n° 24275010 : Villeneuve (2) – Savigny l'Evescault (2) en poule C du 27/03/22**

Courriel du club de Savigny l'Evescault (le 26/03/22 à 20h44) signalant le forfait de son équipe  
6<sup>ème</sup> forfait de Savigny l'Evescault (2) (sans déplacement)  
Amende de 15€ au club de Savigny L'Evescault

### **Match n° 24275039 : Brion St Secondin (4) – St Maurice Gençay (2) en poule D du 27/03/22**

Courriel du club de Brion St Secondin (le 25/03/22 à 18h13) signalant le forfait de son équipe  
4<sup>ème</sup> forfait de Brion St Secondin (4) (sans déplacement de St Maurice Gençay (2))  
Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 25/03/22 à 18h13), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait



**Match n° 24275040 : St Saviol (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (3) en poule D du 27/03/22**

Courriel du club de Payroux Charroux Mauprévoir (le 27/03/22 à 11h31) signalant le forfait de son équipe

5<sup>ème</sup> forfait de Payroux Charroux Mauprévoir (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Payroux Charroux Mauprévoir

**Match n° 24275069 : Quinçay (2) – Cissé / Avanton (2) en poule E du 27/03/22**

Courriel du club de Cissé (le 26/03/22 à 12h08) signalant le forfait de son équipe

1<sup>er</sup> forfait de Cissé / Avanton (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Cissé

**Match n° 24275070 : Beaumont St Cyr (5) – Vouneuil-Béruges (4) en poule E du 27/03/22**

Courriel du club de Vouneuil-Béruges (le 24/03/22 à 9h42) signalant le forfait de son équipe

6<sup>ème</sup> forfait de Vouneuil-Béruges (4) (sans déplacement)

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (jeudi 24/03/22 à 9h42), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait.

## CHALLENGE du POITOU à 11

**Match n° 24482945 : Vicq sur Gartempe (1) – Stade Poitevin (1) du 10/04/22**

Demande du club du Stade Poitevin (courriel du 28/03/22 à 11h24) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

## RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 23702019 : Boivre (1) – Ligugé (3) en Départemental 2 poule A du 27/03/22.

- Match n° 23758751 : Vivonne (1) – Lusignan (2) en Départemental 3 poule C du 26/03/22.

- Match n° 23758753 : Stade Poitevin (3) – Sommières St Romain (1) en Départemental 3 poule C du 27/03/22.

- Match n° 23702154 : Moncontour (1) – Cernay St Genest (2) en Départemental 4 poule A du 27/03/22

- Match n° 23702548 : ACG Foot Sud 86 (3) - Vivonne (2) en Départemental 4 poule D du 27/03/22

- Match n° 24308295 : Poitiers 3 cités / Cep (1) – Chasseneuil St Georges (1) en U17/18 Départemental 2 poule B du 26/03/22

## NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

**Rencontre du 26/03/2022**

**1<sup>er</sup> avertissement :**

**U11 / U13 Fém :** Match n° 24288743 : Poitiers 3 cités (1) - Bressuire (1) en poule A  
Aucune connexion ni récupération de données du match sur la tablette.

## FEUILLES DE MATCHS PARVENUES EN RETARD

Amende de 24€.

**Rencontre Du 20/03/22**

Match n° 24302387 : Vrines (1) – Gatinaise (1) en Départemental 3 au Niveau 1 poule A

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 24€

**Rencontres des 26 et 27/03/22**

Match n°23701764 : Beaumont St Cyr (2) – Poitiers 3 cités (1) en Départemental 1  
le 29/03/22 à 22h34

Match n°23703137 : St Savin St Germain (2) – Beaumont St Cyr (3) en Départemental 3 poule B  
le 30/03/22 à 17h11

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 06 avril 2022 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 31 Mars 2022  
Procès-verbal n° 17

**Président** M. Philippe BARRITAULT  
**Présents** Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi), Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et Sandrine VERMOND - M. Jean-Paul PINTAULT  
**Excusé** M. Christian SAVIGNY

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 16 sans modification

\*\*\*\*\*

### SAISON 2021 - 2022 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U13	D1	/	5	26/03/22	24325478	Fontaine/Ligugé/Smarves-Iteuil (1)	Nieuil l'Espoir/ Mignaloux Beauvoir (1)	COVID	30/04/22
U13	D2	B	4	19/03/22	24325563	Valdivienne (1)	Vouillé/Latillé/Vendelogne/Boivre (1)	COVID	30/04/22

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

### PRÉPARATION DES ÉQUIPES

#### ▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

### RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

#### ▪ UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

### IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.





- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

## U17/U18

### Feuille de Match Informatisée

#### Match n° 24308246 : Mignaloux/Nieuil/Les Roches la Villedieu (1) – Availles en Châtellerault (1) en Départemental 1 du 19/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

#### Match n° 24308293 : Ligugé/Smarves-Iteuil/Fontaine le Comte (3) – Poitiers 3 Cités/Poitiers Cep (1) en Départemental 2 poule B du 19/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

La Commission rappelle au club de Poitiers 3 Cités de bien veiller à transmettre sa préparation la veille de la rencontre

**Dossier classé**

\*\*\*\*\*

#### Match n° 24308249 : La Pallu/ Cernay-St Genest (1) – Mignaloux Beauvoir/Nieuil l'Espoir/Les Roches la Villedieu (1) en Départemental 1 du 26/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

#### Match n° 24308250 : Ozon (1) – Chateau Larcher/St Maurice Gençay/Sommières St Romain (1) en Départemental 1 du 26/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

#### Match n° 24308251 : Jaunay Marigny (1) – Beaumont/Dissay (1) en Départemental 1 du 26/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

\*\*\*\*\*

### Forfait

#### Match n°24308294 : Saint Benoit (1) – Valence en Poitou OC/Vivonne (1) en Départemental 2 poule B du 26/03/22

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Valence en Poitou OC/Vivonne (1) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Valence en Poitou OC

#### Match n° 24308297 : Montmorillon (2) – GJ Val de Vonne (1) en Départemental 2 poule B du 26/03/22

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Montmorillon (2) (sans déplacement de GJ Val de Vonne (1))

Amende de 10€ au club de Montmorillon



## CHALLENGE U17

3<sup>ème</sup> tour du 2 avril 2022 - (1/4 de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES				EQUIPES VISITEUSES	
1	AVAILLES EN CHATELLERAULT(D1)	D1	CONTRE		MIGNALOUX/NIEUIL/LES ROCHES LA VILLEDIEU (1)	D1
2	LIGUGE/SMARVES-ITEUIL/FONTAINE (3)	D2B	CONTRE		GJ AVENIR 86 (1)	D2B
3	GJ FOOT SUD 86 (1)	D2B	CONTRE		POITIERS 3 CITES / POITIERS CEP (1)	D2B
4	BEAUMONT/DISSAY (1)	D1	CONTRE		GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1

## U15

### Réserve

**Match n° 24308511 : Jaunay-Marigny (1) – Châtelleraut SO (2) en Départemental 1 du 19/03/22**

Réserve confirmée du club de Jaunay-Marigny.

La Commission enregistre la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux (PV n°27) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Châtelleraut SO (2) pour en donner le gain à l'équipe de Jaunay-Marigny (1) avec 3 buts à 0.

**Dossier classé**

**Match n° 24308513 : Châtelleraut SO (2) – Sèvres Anxaumont / Montamisé (1) en**

**Départemental 1 du 26/03/22**

Réserve confirmée du club de Sèvres Anxaumont

La Commission enregistre la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux (PV n°28) qui homologue le résultat mentionné sur la feuille de match.

**Dossier classé**

\*\*\*\*\*

### Feuille de Match Informatisée

**Match n° 24308514 : Migné Auxances (1) – Ligugé/Smarves-Iteuil/Fontaine/Nouaillé (2) en**

**Départemental 1 du 26/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 7 avril 2022.

**Dossier en instance**

## U15 à 8

**Match n° 24480019 : Jaunay Marigny (2) – Vouillé/Quinçay (1) en rencontre amicale poule B du 26/03/22**

Forfait de Jaunay-Marigny (sans déplacement de Vouillé/Quinçay (1))



## CHALLENGE U15

3<sup>ème</sup> tour le 2 avril 2022 - (1/4 de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	SEVRES/MONTAMISE (1)	D1	CONTRE	GJ FOOT SUD 86 (1)	D1
2	SO CHATELLERAULT (2)	D1	CONTRE	LIGUGE/SMARVES-ITEUIL/FONTAINE/NOUAILLE (2)	D1
3	POITIERS 3 CITES (1)	D2B	CONTRE	NEUVILLE (1)	D1
4	SAINT BENOIT (1)	D2D	CONTRE	ASM/LOUDUN/SAMMARCOLLES/ NORD VIENNE (1)	D2A

## U13

### Feuille de Match Informatisée

**Match n°24325767 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Fontaine le Comte/Ligugé/Smarves Iteuil (4) en Départemental 3 poule D du 12/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis.

Dernier rappel : La Commission redemande au club de Poitiers Beaulieu FC de lui transmettre par courrier l'original de la feuille de match avant le jeudi 7 avril 2022. Passé ce délai le match sera perdu par pénalité

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier en instance**

\*\*\*\*\*

**Match n° 24325565 : GJ VVM Chauvigny (2) – Buxerolles (1) en Départemental 2 poule B du 19/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Dernier rappel : La Commission redemande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 7 avril 2022. Passé ce délai le match sera perdu par pénalité

**Dossier en instance**

**Match n° 24325746 : Poitiers 3 Cités (2) – Cissé (1) en Départemental 3 poule C du 19/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Aucune préparation ni transmission effectuée par Poitiers 3 Cités (2).

1<sup>er</sup> avertissement à l'équipe de de Poitiers 3 Cités (2)

**Dossier classé**

**Match n° 24325771 : Buxerolles (2) – Vouneuil-Béruges (1) en Départemental 3 poule D du 19/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue mais complétée partiellement. Rapport FMI transmis.

Non-utilisation de la FMI due à un cas de force majeure

Rappel : La Commission redemande au club de Vouneuil-Béruges de transmettre **avant le jeudi 7 avril 2022** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures
- Le nom de l'arbitre assistant

**Dossier en instance**



\*\*\*\*\*

**Match n° 24325474 : Poitiers 3 Cités (1) – Migne Auxances (1) en Départemental 1 du 26/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**Match n° 24325524 : GJ Avenir 86 (1) – Châtelleraut Portugais (1) en Départemental 2 poule A du 26/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 7 avril 2022.

**Dossier en instance**

**Match n° 24325526 : Châtelleraut So (3) – L'Envigne (1) en Départemental 2 poule A du 26/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 7 avril 2022.

**Dossier en instance**

**Match n° 24325570 : Valence en Poitou OC (1) – Valdivienne (1) en Départemental 2 poule B du 26/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis par le club de Valence en Poitou

Dysfonctionnement de l'application.

**Dossier classé**

**FESTIVAL FOOT U13**

Les équipes suivantes sont qualifiées pour la finale départementale qui se jouera le **samedi 2 avril 2012 à Neuville de Poitou.**

Un dossier d'organisation a été adressé aux clubs.

GRUPE FILLES

	Equipe 1		Equipe 2
1	LOUDUN/ASM/NV	contre	POITIERS 3 CITES
2	LUSIGNAN	contre	SO CHATELLERAULT
3	LA CHAPELLE BATON/US-ISL/AD	contre	STADE POITEVIN
4	MONTMORILLON	contre	MIGNE/NEUVILLE



## GROUPE GARCONS

	Equipe 1		Equipe 2
1	VALENCE EN POITOU OC	contre	MONTMORILLON/LEIGNES
2	FONTAINE/LIG/SM-IT	contre	DISSAY
3	VOUILLE/LAT/VEN/BOI	contre	GJ VVM CHAUVIGNY
4	GJ AVENIR 86	contre	NEUVILLE
5	NIEUIL/MIGNALOUX	contre	GJ VAL DE VONNE
6	POITIERS ASAC	contre	CHATELLERAULT PORTUGAIS
7	POITIERS 3 CITES	contre	SO CHATELLERAULT
8	STADE POITEVIN	contre	JAUNAY MARIGNY

## U11

**Rappel : la Commission souhaite vivement que les clubs respectent l'organisation des plateaux**  
Exemple : si une équipe est absente, l'équipe est déclarée forfait mais il faut respecter les matchs prévus avec les équipes en présence. Il ne sera pris en compte que les rencontres programmées.

Feuilles de plateau : merci d'utiliser la version qui est sur le site du district et de les envoyer par courrier dès le lundi suivant les rencontres. **L'envoi par mail ne sera pas pris en considération**

### **Poule K – plateau 1 du 12/03/22 à Poitiers Beaulieu FC**

Feuille de match reçue sans résultat

**Rappel :** La Commission demande aux clubs de Poitiers Beaulieu FC, Poitiers Asac et Montamisé de lui transmettre pour le jeudi 7 avril 2022 les scores de ces rencontres.

**Dossier en instance.**

### **Poule D – plateau 2 du 19/03/22 à St Benoit**

Feuille de match non reçue à ce jour

La commission demande au club de St Benoit de nous transmettre l'original de feuille de match avant le jeudi 7 avril.

### **Poule G – plateau 2 du 19/03/22 à L'Isle Jourdain**

Feuille de match non reçue à ce jour

La commission demande au club d'Adriers de nous transmettre l'original de feuille de match avant le jeudi 7 avril.

## CHALLENGE FETIS LAHITTE

Les équipes qui participeront à la phase Finale Régionale Futsal (football en salle) du Challenge FETIS – LAHITTE qui se déroulera le 23 avril 2022 à Saint Yriex (Charente) sont :

### **En U10/U11 Masculin :**

- GJ 3 Vallées 86
- Poitiers ASAC

### **En U12/U13 Féminin :**

- Poitiers ASAC

**U7-U9**

Rappel : les feuilles de compte rendu et de licences doivent être adressées au plus tard le mardi suivant le plateau au district.

**L'envoi par mail ne sera pas pris en considération jusqu'à nouvel ordre**

**FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

**Amende de 12€**

**Rencontres du 26/03/22**

Match n° 24308514 : Migné Auxances (1) – Ligugé/Smarves-Iteuil/Fontaine/Nouaillé (2) en U15 Départemental 1

Match n° 24325524 : GJ Avenir 86 (1) – Châtelleraut Portugais (1) en U13 Départemental 2 poule A

**LICENCES MANQUANTES****Rencontres du 19/03/22**

**U11 Poule I – plateau 2 :** Cissé (2) - 2 licences. Amende 12€ (2x6€)

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion, jeudi 7 avril 2022, sur convocation**

**Le Président, Philippe Barritault**





# DOCUMENTS DIVERS

## ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

### Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Département 1</b>  (1x14) en 20/21  Pour  (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
<b>Département 2</b>  (2 x12 )  24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
<b>Département 3</b>  ( 2 x 12 et 1 x 13 ) 37 équipes Pour (3 x12 ) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 <sup>①</sup>	-11 <sup>②</sup>	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
<b>Département 4</b>  (5 x12)  60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
<b>Département 5</b>	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

## Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

<b>Vient de Régional 2</b>		0	1	2	3	4	5
<b>Départemental 1</b> (1x12) en 21/22  Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
<b>Départemental 2</b> (1x8)  Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1



## FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHÂTELLERAULT



**LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

**Saison 2021-2022**

Objet : Formation PSC1

**Madame, Monsieur,**

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

**Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30**

**Lieu à définir  
Châtellerault**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :  
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

### Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Châtellerault

Nom du club : \_\_\_\_\_

**Participant**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de Naissance (code postal + ville) \_\_\_\_\_

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 POITIERS**

**LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

**Saison 2021-2022**

Objet : Formation PSC1

**Madame, Monsieur,**

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

**Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30**

**Au District de la Vienne de Football  
1, rue François Prat  
86000 Poitiers**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :  
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

**Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Poitiers**

Nom du club : \_\_\_\_\_

**Participant**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de Naissance (code postal + ville) \_\_\_\_\_

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 SECTEUR VALLEE DU CLAIN**

**LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

**Saison 2021-2022**

Objet : Formation PSC1

**Madame, Monsieur,**

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

**Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30**

**Lieu à définir  
Secteur Vallée du Clain**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :  
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

**Formation PSC1 du 30 Avril 2022 – Secteur Vallée du Clain**

Nom du club : \_\_\_\_\_

**Participant**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de Naissance (code postal + ville) \_\_\_\_\_

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club